

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 4 juillet 2016 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée

QUORUM

Le Conseiller, M. Frédéric Belisle, est absent.
La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
L'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie, est présente.

2016-07-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par M. Guy Chamberland:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Jacques Lavallée:

**L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en ajoutant le point 2016-07-010-001 :
Appels d'offres pour le pavage de l'avenue du Parc.**

Adoptée à l'unanimité

2016-07-003 Rapport de l'inspectrice pour le mois de juin 2016

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont, individuellement, pris connaissance des rapports de l'inspectrice du mois de juin 2016;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Geneviève Girard:

D'adopter les rapports de l'inspectrice du mois de juin 2016, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-003.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant le 1665, route 133 (LOT 4 565 689)

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire vendre son lot;

CONSIDÉRANT que le lot visé est d'une superficie de 32 400 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant est utilisé à des fins autres qu'agricole depuis avant 1974;

CONSIDÉRANT que la superficie demandée pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles d'environ 8 000 mètres carrés, soit la superficie qui pourrait bénéficier d'un droit acquis;

- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été adopté par le Conseil le 3 octobre 2015 afin de modifier les usages permis dans la zone CA-5 où est situé le bâtiment du 1665 route 133;
- CONSIDÉRANT** que le lot visé n'a pas de potentiel agricole;
- CONSIDÉRANT** que la demande n'affecterait pas l'exploitation des lots agricoles voisins et n'entraînera pas de contraintes à l'homogénéité agricole;
- CONSIDÉRANT** que le bâtiment d'élevage le plus près est situé à 760 mètres et est constitué d'un élevage de vaches laitières de 130 unités animales;
- CONSIDÉRANT** que le refus d'une telle demande pourrait engendrer des conséquences négatives pour le demandeur;
- CONSIDÉRANT** que suite à la modification du règlement de zonage et à l'avis de conformité de la MRC du Haut-Richelieu, la demande sera conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Geneviève Girard:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la demande de M. Marc Bernard afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture le 1665, route 133 portant le numéro de lot 4 565 689.

Adoptée à l'unanimité

- 2016-07-003.2** **Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant le lot 4 566 694**
- CONSIDÉRANT** que le propriétaire désire vendre son lot dans l'éventualité qu'un nouveau propriétaire puisse construire une habitation unifamiliale isolée;
- CONSIDÉRANT** que le lot visé est réputé contigu au 80, rue Bouthillier (lot 4 565 023) situé de l'autre côté de la rue dont la maison a été construite en 1985;
- CONSIDÉRANT** que le lot visé est d'une superficie de 464.5 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT** que le terrain est entouré de résidences unifamiliales isolées détenant un droit acquis en vertu de la LPTAA;
- CONSIDÉRANT** que le lot visé ne semble pas avoir de potentiel agricole;
- CONSIDÉRANT** que la demande n'affecterait pas l'exploitation des lots agricoles voisins et n'entraînera pas de contraintes à l'homogénéité agricole;
- CONSIDÉRANT** que le bâtiment d'élevage le plus près est situé à environ 960 mètres et est constitué d'un élevage des vaches laitières;
- CONSIDÉRANT** que le refus d'une telle demande pourrait engendrer des conséquences négatives pour le demandeur;
- CONSIDÉRANT** que l'implantation projetée d'une habitation unifamiliale isolée est possible à cet endroit tout en respectant les normes municipales en vigueur;

CONSIDÉRANT que le périmètre urbain est bâti à plus de 95 % et que les autres lots vacants de la Municipalité sont en zone inondable;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Geneviève Girard:

Que le Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la demande d'autorisation que Monsieur Clément Couture, dans le but d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture pour le lot 4 566 694

Adoptée à l'unanimité

2016-07-004 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin dernier, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 2016, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-005 Résolution mandatant le ministre des Finances afin de percevoir et d'ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal (règlement no 300 : Infrastructures réseau d'aqueduc et d'égouts)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois désire se prévaloir des dispositions de l'article 1065 du Code municipal;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

Que le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-006 Adoption des règlements municipaux uniformisés (RM 110, RM 220, RM 330, RM 410, RM 420, RM 430, RM 440, RM 460, RM480)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a reçu son projet de changement aux Règlements municipaux uniformisés, concernant les numéros de règlements suivants : RM 110 : Règlement sur les systèmes d'alarme, RM 220 : Règlement sur le colportage et la sollicitation, RM 330 : Règlement concernant la circulation et le stationnement, RM 410 : Règlement sur les animaux, RM 420 : Règlement concernant le bruit, RM 430 : Règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau, RM 440 : Règlement concernant les imprimés érotiques, RM 460 : Règlement concernant la paix publique et les nuisances, RM 480 : Règlement concernant les salles d'amusement ;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ces nouveaux règlements a été remise à chaque membre du Conseil ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée:

D'adopter les nouveaux règlements uniformisés portant les numéros suivants :
RM 110 : Règlement sur les systèmes d'alarme, RM 220 : Règlement sur le colportage et la sollicitation, RM 330 : Règlement concernant la circulation et le stationnement, RM 410 : Règlement sur les animaux, RM 420 : Règlement concernant le bruit, RM 430 : Règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau, RM 440 : Règlement concernant les imprimés érotiques, RM 460 : Règlement concernant la paix publique et les nuisances, RM 480 : Règlement concernant les salles d'amusement.

De transférer, à la MRC du Haut-Richelieu et à la Cour municipale, la présente pour modification aux règlements municipaux uniformisés.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-007 Adoption du premier projet de modifications règlementaires 401-14 (clôtures) et 401-15 (déplacement d'aires de droits acquis)

Point reporté à une séance ultérieure.

2016-07-008 Réaffectation des surplus déjà attribués aux activités d'investissement à transférer pour le dossier d'expropriation du quai Ryan

CONSIDÉRANT que des surplus déjà attribués à des activités d'investissement doivent être transférés soient : 20 000 \$ équipements informatique, 20 000 \$ fonds de roulement, 26 829 \$ camions à ordures et 30 000 \$ pour l'aménagement des terrains du quai Ryan

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée:

De réaffecter les surplus aux activités d'investissement, tel que stipulé au libellé et de les transférer pour le dossier d'expropriation du quai Ryan.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-009 Plan d'action pour la politique d'action familiale

CONSIDÉRANT que le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la famille et ministre responsable de la Région de la Gaspésie-Îles de la Madeleine, monsieur Sébastien Proulx, a lancé un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que cet appel de projets s'adresse aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent adapter leurs services à la réalité des familles du Québec et ainsi, mieux répondre à leurs besoins;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Isabelle Allard:

Que la municipalité souhaite élaborer une politique de plan d'action familiale ainsi que de la transcription d'un plan d'action.

De nommer le conseiller, Guy Chamberland, responsable des questions familiales et le représentant mandataire du CISSS.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-010 Attribution d'un mandat d'élaboration des plans et devis pour la reconstruction de la route 225 (rang Bord-de-l'Eau) phases 2 et 3

CONSIDÉRANT la réception des accords de principe de la part du Ministère des Transport du Québec, volet RIRL, en date du 3 juin 2016;

CONSIDÉRANT que la firme des Consultants SM inc ont déjà effectué les relevés de terrain lors de la reconstruction de la route 225, phase 1, et que ladite firme nous a transmise deux offres de service de professionnels, concernant les phases 2 et 3, en date du 27 juin 2016, ceux-ci étant des projets distincts et visant des travaux de différentes natures;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

D'accorder les mandats à la firme des Consultants SM inc pour la préparation des plans et devis et appels d'offres. Le coût des contrats et devis, 16 350.00 \$ concernant la phase 2 et 10 200.00 \$ pour la phase 3.

Que le financement des coûts, de ces mandats, seront financés à partir du fonds général de la Municipalité, secteur de la voirie, en attendant le versement de l'aide financière du volet RIRL, d'approximativement de 75 % des coûts de ces services professionnels.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-010.1 Appels d'offres pour la réalisation des travaux concernant le pavage de l'avenue du parc

CONSIDÉRANT que par résolution des travaux de pavage doivent être effectués sur l'avenue du Parc;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

De procéder aux appels d'offres par voies d'invitation à deux entrepreneurs, Pavage Daudi et Pavage Vallée des Forts, pour la réalisation des travaux de pavage sur l'avenue du Parc.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-011 Confirmation d'engagement en tant que municipalité partenaire du projet de compostage de matières organiques résiduelles de la RIEDSBM

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM) est constitué de quatre villes membres (Ville de Bedford, Ville de Cowansville, Ville de Dunham et Ville de Farnham) qui éliminent les déchets municipaux en provenance de leur territoire respectif et gérés par les municipalités au site d'enfouissement de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie construira, pour 2017, une nouvelle installation de compostage en andains retournés à aire ouverte pour le traitement des matières organiques résiduelles (incluant les boues municipales et de fosses septiques) du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions;

CONSIDÉRANT que l'installation de compostage projetée aura une capacité de traitement suffisante pour desservir un besoin estimé à 13600 tonnes/an d'ici 2035, selon l'étude de faisabilité réalisée par SOLINOV en 2016 pour le compte de la Régie;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux orientations des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC visées par le projet de compostage;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et par

compostage (PTMOBC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que l'engagement des municipalités partenaires, à respecter les critères d'admissibilité du projet, est requis pour obtenir la subvention et que des conditions s'appliquent au versement de l'aide;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland:

D'implanter ou maintenir sur son territoire une troisième voie de collecte municipale de porte en porte afin de récupérer les matières organiques résiduelles du secteur résidentiel (et de petits commerces assimilable s'il y a lieu) en desservant au moins 70% des unités d'occupation résidentielles.

D'acheminer les matières organiques résiduelles séparées à la source, issues des collectes municipales, à la future installation de compostage de la Régie à Cowansville et ce, à compter au plus tard du 1^{er} juin 2018. Cette date pourra toutefois être révisée lors de la signature de l'entente dans le cas où la municipalité sera en mesure de faire la démonstration auprès de la RIEDSBM que le respect de cette date lui cause un préjudice sérieux.

De mettre en place des mécanismes visant à assurer l'acheminement des autres matières organiques résiduelles de provenance municipale (ex : d'écocentres, de points de dépôt ou de travaux publics) à la future installation de compostage de la Régie à compter au plus tard du 1^{er} juin 2018.

De conclure une entente avec la Régie lors de la préparation de son programme de collecte, ou d'ici l'ouverture du centre de compostage à l'automne 2017, afin de convenir de façon plus détaillée des termes de sa participation au projet de compostage (tarification, matières à acheminer, date de début, etc.) ainsi que des conditions de réception des matières organiques, des boues municipales et septiques déshydratées au site de compostage et de retour du compost produit.

Pour une durée de cinq années à partir de la date de signature. Celle-ci se renouvellera automatiquement pour une période de cinq années à moins que l'une ou l'autre des parties ne signifie son intention de ne pas renouveler l'entente. Un tel avis doit être donné par courrier recommandé au moins 12 mois avant l'expiration de l'entente ou de tout renouvellement de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-012

Demande de contribution de l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois pour la fête familiale 2016 (feux d'artifices)

CONSIDÉRANT

que les membres du comité de l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois demandent une aide financière, le paiement de feux d'artifices pour la fête familiale 2016;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Jacques Lavallée:

Que les membres du Conseil autorisent le versement d'un montant de 2000.00 \$ pour l'acquisition de feux d'artifices pour la fête familiale 2016 organisée pour l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-013

Demande de contribution pour le CAS

CONSIDÉRANT

que les membres du comité du Centre d'Arts de Sabrevois demandent une aide financière pour la tenue de diverses activités à caractère artistique et culturel pour le 5^{ème} anniversaire de la fondation de l'organisme;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Geneviève Girard:

Que les membres du Conseil autorisent le versement d'un montant de 1 500.00 \$ pour l'aide financière concernant la tenue des diverses activités pour le 5^{ème} anniversaire de la fondation de l'organisme du CAS

**Avec le retrait de la conseillère Mme Isabelle Allard
Adoptée**

- 2016-07-014** **Demande d'appui de la municipalité de Venise-en-Québec**
- CONSIDÉRANT** que selon le croquis du Ministère des transports, le projet du prolongement de l'autoroute 35 doit traverser la route 202 près des limites de la Municipalité de St-Pierre-de- Véronne-à Pike River donc tout près de Venise-en-Québec;
- CONSIDÉRANT** que pour l'économie de la région, il serait important pour les 2 municipalités qu'une entrée et une sortie soit aménagée sur la route 202;
- CONSIDÉRANT** tous les investissements majeurs de la Municipalité de Venise-en-Québec ces dernières années afin d'attirer de nouveaux résidents;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Venise-en-Québec est à caractère touristique et qu'un accès direct sur la route 202 s'avérerait un avantage;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Geneviève Girard:

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appui la demande de la municipalité de Venise-en-Québec faite au Ministère du Transport afin que soit aménagé, une entrée et une sortie sur la route 202.

Adoptée à l'unanimité

- 2016-07-015** **Dépenses du mois de juin 2016 à être autorisées**
- CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juin 2016 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de juin 2016 et ce, telles que présentées dans le rapport.

Adoptée à l'unanimité

- 2016-07-013** **Correspondance**
- 2016-07-014** **Varia**
- 2016-07-015** **Période de questions**
- 2016-07-016** **Fermeture de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

La fermeture de l'Assemblée à 19 :50.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière